dodis.ch/40309

AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

VILLE DU CAP, le 15 août 1974
P. O. Box 4438

Réf.: 331.0.- TC/pj

ad: o.713.76.- STR/rm

A la Direction des organisations internationales du Département politique fédéral

que voulez-vous faire de ces repères ?

3003 B e r n e

CONFIDENTIEL

an	Mi	PF	STR				a/a
Datum	19.8.						
Visa	[illegible]	Ar	[illegible]				
EPD	19 AOUT 1974						
Ref.	o.713-76.						

Relations Suisse / Afrique du Sud

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour faire suite à votre lettre du 15 juillet 1974, je vous donne ci-après les remarques qu'appelle de ma part la publication de M. Gilbert Rist :

? M. Gilbert Rist a procédé à une étude fouillée, habilement présentée et qui me semble donner, grosso modo, une image exacte de nos relations avec l'Afrique du Sud. Il ? explique avec clarté sa prise de position, tout en répondant à l'avance aux critiques qui pourraient lui être formulées et, sur de nombreux points, la parade s'avère difficile. Ses remarques liminaires au sujet de notre neutralité, derrière laquelle nos entreprises industrielles et financières auraient tendance à se retrancher pour protéger oui leurs activités en Afrique du Sud, méritent réflexion de même que la condamnation morale de l'apartheid. Il n'était toutefois pas nécessaire de rappeler "le cas Bührle" depuis que des mesures ont été prises pour contrôler la stricte observation de l'embargo sur la vente des armes en Afrique du Sud.

./.

Dodis

dodis.ch/40309

1. Les bulletins de l'OFIAMT sont destinés à renseigner nos compatriotes désireux de s'expatrier. Ils décrivent essentiellement les conditions de vie à l'étranger. Le bulletin concernant l'Afrique du Sud entre ainsi dans le cadre des publications régulières de l'OFIAMT, comme c'est le cas pour tous les pays étrangers. Il est évident que l'on doit s'abstenir de toute propagande en faveur de l'Afrique du Sud et l'OFIAMT, que je sache, ne manque pas de suivre cette règle. Ce n'est pas cependant faire preuve de mansuétude helvétique que de maintenir le caractère impartial des bulletins en cause, qui évitent de porter un jugement sur la politique du Gouvernement de Pretoria. Il serait néanmoins souhaitable que la doctrine de l'apartheid soit décrite de manière plus approfondie et qu'une mise en garde soit faite à propos de la situation politique et sociale incertaine de l'Afrique du Sud. Enfin, pourquoi éviter de mentionner, dans la liste des ouvrages à consulter, le livre édité par le Centre Europe-Tiers Monde "Suisse - Afrique du Sud".

?

oui

en effet.

L'immigration suisse en Afrique du Sud tend à diminuer, comme le relève notre Consul général à Johannesbourg dans ses remarques jointes à ces lignes. A propos de cette question, j'ai donné mon point de vue à l'OFIAMT par lettre datée du 16 mai 1974 et dont voici un extrait :

"Si les Suisses trouvent ici des conditions de travail satisfaisantes, notamment du fait des investissements considérables de nos entreprises industrielles, la situation pourrait se modifier grandement. Le problème racial de l'Afrique du Sud n'a trouvé qu'une solution, celle de l'apartheid, combattu de toutes parts. L'Afrique du Sud se trouve de plus en plus isolée et les changements qui vont s'opérer au Mozambique et en Angola auront des répercussions directes

./.

dodis.ch/40309

sur le sub-continent. La sécurité et le bien-être des Blancs, qui ne forment je le rappelle que le 20 % de la population, risquent d'en souffrir. Sans nourrir un pessimisme exagéré, j'estime qu'il convient dorénavant de se montrer circonspect quant au futur de l'Afrique du Sud.

"Dans ces conditions, l'Administration fédérale devrait s'abstenir de toute initiative visant à favoriser l'émigration suisse dans ce pays, notamment dans le domaine agricole où les risques me paraissent trop grands, en dépit des offres peut-être alléchantes et des perspectives économiques favorables que se plaisent à souligner les autorités chaque jour, probablement pour masquer l'avenir politique très incertain de l'Afrique du Sud."

Quant à l'activité déployée par l'Ambassade de l'Afrique du Sud pour encourager l'immigration, on est obligé de la tolérer tant qu'elle n'enfreint pas la loi et aussi longtemps que nous entretiendrons des relations diplomatiques avec Pretoria. Il en est de même de la propagande vantant les charmes de l'Afrique du Sud. Mais il convient aussi de signaler le courant contraire, soit les écrits et les films qui donnent une image opposée à celle de Pretoria, tel par exemple le film tourné et projeté en Suisse par le Centre des missions protestantes à Lausanne au sujet des conditions de vie de la population africaine.

2. Au nombre des privilèges concédés par la Suisse au régime Vorster, M. Gilbert Rist cite l'accord sur la double imposition et celui de l'abolition des visas d'entrée. Le premier accord est à l'avantage des deux parties. Quant au second, relatif à la libre entrée des Sud-Africains en Suisse et des Suisses en Afrique du Sud, il joue en notre

./.

dodis.ch/40309

faveur. En effet, les touristes sud-africains forment une clientèle appréciable de notre industrie hôtelière, tout spécialement au moment où une crise commence à se faire sentir dans ce domaine. En outre, n'est-il pas du devoir des autorités suisses de faciliter les voyages de nos ressortissants à l'étranger, et non pas de les entraver ? Une politique dans le sens contraire serait pour le moins impopulaire. Il n'empêche que la Suisse bénéficie d'un privilège certain puisque les ressortissants de la plupart des pays européens (Autriche, Suède, Belgique, Pays-Bas) doivent se munir d'un visa pour entrer en Afrique du Sud tandis que les Sud-Africains bénéficient de la liberté de déplacement. L'Italie, par contre, maintient le système des visas des deux côtés.

En définitive, évoquer ces deux traités et les facilités que la Suisse accorde ainsi, selon M. Gilbert Rist, au régime Vorster pose la question suivante : Voulons-nous continuer à maintenir des rapports normaux avec l'Afrique du Sud ou devons-nous les réduire au minimum en dénonçant par exemple l'accord de double imposition et en abolissant celui des visas d'entrée ? L'annulation des arrangements en cause équivaudrait à un changement radical de notre politique que les circonstances actuelles ne sauraient justifier.

3. Les investisseurs suisses en Afrique du Sud, de même que les emprunts sud-africains émis dans notre pays et le rôle de nos banques dans le commerce de l'or constituent, selon l'auteur, la clé de voute de nos rapports avec Pretoria et apparaissent comme des témoignages patents de notre soutien au régime de l'apartheid.

./.

dodis.ch/40309

Cette critique me semble trop sévère si l'on tient compte de la vocation traditionnelle de la Suisse industrielle qui s'ingénie à découvrir de nouveaux marchés et de s'y implanter. Au nombre de ceux-ci, l'Afrique du Sud occupe une place de choix en raison de deux économies éminemment complémentaires. De tout temps, l'Afrique du Sud a représenté un débouché intéressant pour notre industrie et le capital suisse s'y est naturellement investi non seulement depuis les événements de Sharpeville comme le fait remarquer notre Consul général à Johannesbourg, mais au fur et à mesure de la mise en exploitation des énormes richesses du pays. Nos hommes d'affaires étaient d'autant plus attirés vers une participation au développement de l'Afrique du Sud qu'ils ont trouvé ici des conditions politiques stables, susceptibles de leur épargner les aléas d'un avenir incertain tout en les préservant de toute aventure de nationalisation. C'est à eux seuls qu'il appartient de savoir si ces risques sont encore couverts aujourd'hui, ce en quoi, personnellement, je ne crois plus.

Le capital étranger joue assurément un rôle dans la recherche d'une rémunération plus équilibrée comme dans la lutte contre la discrimination raciale. Dans ce domaine, certaines entreprises étrangères, spécialement américaines et britanniques, sont à la pointe du progrès. Ainsi, le retrait brutal des investissements de l'extérieur porterait non seulement un coup sérieux à l'économie sud-africaine, mais nuirait également, selon l'avis de nombreux milieux, à l'amélioration des conditions de la masse africaine. Cette thèse est soutenue par les leaders des Homelands, dont plusieurs estiment que le boycottage affecterait en premier lieu la population noire. Ils sont d'avis qu'il

./.

dodis.ch/40309

convient de leur laisser le soin de régler les choses eux-mêmes par la voie de négociations avec Pretoria.

La question des salaires versés aux indigènes - ridiculement bas jusqu'en 1971 - a fait l'objet d'interpellations dans divers Parlements, particulièrement à la Chambre des Communes. L'Ambassade a procédé à une étude à ce sujet, dont le résultat se trouve consigné dans un rapport adressé le 22 juin 1973 à la Direction politique sous le titre "La question des salaires des Noirs en Afrique du Sud". Il résulte de cette enquête que les entreprises suisses ne sont pas parmi les plus mauvais payeurs. A quelques exceptions près, cependant, elles ne se distinguent pas par une générosité excessive vu que la plupart d'entre elles craignent d'affaiblir leur position concurrentielle en pratiquant une politique plus libérale des salaires.

Le marché sud-africain représente pour notre économie le débouché le plus important de tout le continent. Il représente grosso modo un solde actif de 300 millions de francs suisses par an. L'ancien conseiller national Walter Bringolf, dans l'étude qu'il a publiée en 1968 après son voyage d'information en Afrique du Sud, condamne la politique d'apartheid mais fait observer que les commandes dont bénéficie notre industrie contribuent à notre prospérité et jouent ainsi un rôle pour le bien-être de notre population. Cette remarque pourrait être un argument en notre faveur, la Suisse, dépourvue de toutes matières premières, devant absolument exporter pour vivre. Soulignons toutefois qu'une partie des grandes commandes pour lesquelles nous accordons des garanties d'exportation,

./.

dodis.ch/40309

comme par exemple les turbines à vapeur que livre la maison Brown Boveri, sont exécutées, que je sache, dans les succursales française et allemande de la société suisse. Quant aux pays occidentaux et aux Etats-Unis, ils sont tous intéressés à maintenir des relations économiques avec l'Afrique du Sud, même la Grande-Bretagne, en dépit des attaques du Gouvernement Wilson contre Pretoria. Aucune mesure n'a été prise par Londres pour interdire ou décourager les exportations vers la République à l'exception des armes et équipements militaires (déclaration au Parlement, le 6 août 1974, du Ministre sud-africain de l'économie) et la délégation des Trade Unions britanniques, qui a étudié sur place les conditions de vie et de salaire des Noirs, s'est abstenue de toute proposition visant à contrecarrer le courant des échanges traditionnels.

4. Dans nos relations avec l'Afrique du Sud, l'Ambassade se trouve parfois prise entre deux feux et doit agir avec circonspection. D'une part, nous nous efforçons de respecter la position du Conseil fédéral sur la condamnation du régime de l'apartheid tout en veillant d'autre part à maintenir des relations normales avec les représentants de l'industrie suisse. Nombre d'entre eux sont établis ici depuis très longtemps, plusieurs y ont fait souche et l'on trouve parmi eux toute la palette des différentes tendances: extrémistes de droite-genre Afrikaaner conservateur - modérés ou adeptes d'un changement et défenseurs d'idées libérales. Les directeurs de notre grande industrie sont tous membres de la section suisse de la South African Foundation, qui tient des séances régulières à Johannesbourg. Le comité de cette association m'a invité le 12 septembre 1972 à prendre la parole et j'ai saisi l'occasion pour rappeler

./.

dodis.ch/40309

à nos compatriotes la déclaration Lindt que j'ai lue in extenso. De plus, j'ai décidé de ne plus prendre part à l'inauguration d'usines ou de complexes industriels, qui affirment de manière trop évidente notre participation au développement de l'économie sud-africaine. Enfin, la Suisse ne participe plus depuis cette année à la Rand Easter Show de Johannesbourg, la grande foire annuelle d'Afrique du Sud. C'est un point digne d'être signalé. En revanche, l'Allemagne, la France et, plus près de nous, l'Autriche, continuent de s'associer à cette manifestation.

L'attitude de l'Ambassade est toutefois moins rigoureuse que celle de la Légation de Suède, qui a reçu des instructions précises quant à son comportement avec les entreprises suédoises établies en Afrique du Sud. Voici à ce sujet la déclaration faite par le Ministre suédois du commerce en date du 23 juillet 1974 :

"Last year a special instruction was given to the Legation in Pretoria concerning Swedish investments in South Africa. The instruction underlines the negative attitude of the Government to such investments, and the Legation was requested not to give Swedish investors any other kind of assistance than such help of a general kind that is normally given to Swedish citizens. Thus the Legation should not, through its actions, give the impression that Swedish authorities support investments in South Africa".

Mon collègue suédois s'abstient d'entretenir des contacts avec les investisseurs suédois établis dans le pays et se borne à observer strictement les instructions de Stockholm.

* * *

./.

dodis.ch/40309

5. En conclusion, l'étude de M. Gilbert Rist ne devrait laisser personne indifférent. Toutefois, on ne saurait partager les remarques finales de l'auteur qui visent à suivre à la lettre les différentes résolutions des Nations Unies en s'abstenant notamment de toutes relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Il convient de surveiller l'évolution de la situation, tant il est clair que des changements interviendront dans ce pays. Seuls les naïfs pensent pouvoir encore pendant longtemps continuer à vivre en dehors des réalités actuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

(Curchod)

Annexe: Observations de M. O. Rist
Consul général à Johannesbourg

Copie, avec annexe, à :
- Direction politique du DPF
- Division du commerce de l'EVD
- Ambassade de Suisse, Addis Abéba